

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



12174307

BRUXELLES

12 OKT 2012
Greffe

Dénomination : **RAPID-TORC**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Avenue Louise 306 à 1050 Bruxelles

N° d'entreprise : 0475819147

Objet de l'acte : **DELEGATION SPECIALE ET ATTRIBUTION QUALITE ADMIN DELEGUE**

Décision du Conseil d'Administration du 2 février 2012

Le conseil décide d'octroyer à Madame Elodie CLAVEL, employée de RAPID-TORC S.A., les pouvoirs spéciaux suivants :

- faire toutes opérations de banque ou de chèques postaux ; louer des coffres-forts ; souscrire tous billets à ordre, promesses, effets de commerce et autres engagements, tirer et accepter toutes traites et lettres de change ; signer tous endossements, mandats et déclarations ;
- traiter avec tous créanciers, débiteurs et comptables ; arrêter tous comptes, payer toutes sommes dues par la société, céder toutes créances, donner mainlevée de toutes opérations et empêchements à paiements, faire tous protêts, et si nécessaire, poursuivre le recouvrement judiciaire de toutes créances ;
- représenter la société dans tous ses rapports avec la douane et avec toutes les autres administrations publiques, signer et émarger tous registres, faire toutes réclamations, retirer de l'administration des postes, de toutes administrations ou entreprises de transports, messageries ou autres, toutes lettres et correspondances, tous mandats-poste ou télégraphiques, tous colis et toutes valeurs, en délivrer reçus ;
- contracter toutes assurances, en poursuivre l'exécution ;
- engager, congédier tous employés, déterminer leurs attributions et fixer leurs conditions de rémunération.

Le conseil décide d'octroyer à Monsieur Roger DISCHERT la qualité d'administrateur délégué.

Pour extrait conforme,

Roger DISCHERT
Président du C.A.

Corinne BILLARD
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature